



PLUS DE 10.100 DOSSIERS ACCEPTÉS

# MICRO-ENTREPRISE : REMBOURSEMENT DE 17,5 MILLIARDS DE DA

Plus de 220.000 micro-entreprises créées depuis 2011 dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale d'Appui et du Développement de l'entrepreneuriat (Andi-ex-Ansej), ont été jugées déficitaires et incapables de rembourser leur dette évaluée, il y a deux ans, à 172 milliards de dinars. Pour les sauver de la faillite, l'Etat a décidé d'examiner leurs dossiers au cas par cas et de réformer le secteur.

p.2



© Photo : D.R.

ZEGHDAR PRÉSENTE LA NOUVELLE LOI SUR L'INVESTISSEMENT AU SÉNAT :

**«CE TEXTE REPOSE SUR LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ D'INVESTISSEMENT»** p.2

LA BADR PRÉSENTE SON BILAN DE LA FINANCE ISLAMIQUE :

**Plus de 7,5 milliards de dinars d'épargne déposés en une année** p.3

BILAN HEBDOMADAIRE

**21 agents des groupes terroristes** arrêtés p.4

PROGRAMME DE MONTAGE DES PANNEAUX SOLAIRES PRODUCTEURS D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PROPRE

**«L'excédent de production électrique demeure inexploité»** p.3



**ASSURANCES :****Mouvement des cadres dirigeants des compagnies publiques**

Un mouvement touchant cinq Présidents-directeurs généraux des compagnies publiques d'assurance et de réassurance a été opéré mardi, indique un communiqué du ministère des Finances. « Suite à la tenue des Assemblées générales extraordinaires des compagnies publiques d'assurance et de réassurance, il a été procédé à un mouvement des cinq principaux responsables de ces sociétés », explique la même source.

**EDUCATION****Le ministère n'a pas renoncé à la vente du manuel scolaire au sein des établissements**

Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belabed a affirmé, mardi à Alger, que son département n'avait pas renoncé à la vente du manuel scolaire au sein des établissements éducatifs, indiquant que les autres structures et foires dédiées aux livres scolaires « viennent soutenir l'opération de vente et non la remplacer ».

**LIBYE :****Reprise des exportations du pétrole**

La Compagnie nationale de pétrole libyenne (NOC) a annoncé mercredi la reprise des exportations de brut depuis deux terminaux, trois mois après le début d'un blocus pétrolier sur fond d'impasse politique. Dans un communiqué, la NOC a fait état de la « levée de l'état de force majeure sur les terminaux de Marsa Brega et Zouetina », dans le Nord-Est du pays. « Le tanker Ebla est en route pour aller charger des hydrocarbures », a-t-elle ajouté.

Plus de 10.100 dossiers acceptés

**Micro-entreprise : Remboursement de 17,5 milliards de Dinars**

Plus de 220.000 micro-entreprises créées depuis 2011 dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale d'Appui et du Développement de l'entrepreneuriat (Andi-ex-Ansej), ont été jugées déficitaires et incapables de rembourser leur dette évaluée, il y a deux ans, à 172 milliards de dinars. Pour les sauver de la faillite, l'Etat a décidé d'examiner leurs dossiers au cas par cas et de réformer le secteur.

Depuis le début de cette opération, le Fonds de garantie des crédits a reçu plus de 45.000 dossiers de remboursement ont été approuvés, soit un montant de 17,5 milliards de dinars.

Ces micro-entreprises fortement touchées par la crise économique et sanitaire n'ont pas les moyens financiers pour rembourser leur dette et leurs charges, aggravant ainsi leur situation financière déjà complexe. Des poursuites judiciaires ont été engagées contre plusieurs jeunes entrepreneurs qui se trouvent dans l'impasse financière.

Le président de la République, Abdelmajid Tebboune a dû intervenir, pour rappel. Il a ordonné l'arrêt de toutes les poursuites judiciaires contre les entreprises en difficulté et leur reprogrammation « pour une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans », a rappelé l'intervenant. Cette décision prise lors d'un Conseil des ministres a eu un effet immédiat sur le terrain. Plusieurs décisions de soutien à ces entreprises en difficultés financières ont été prises par le département de la micro-entreprise qui a lancé plusieurs réformes structurelles et institutionnelles en vue de renforcer le secteur de la micro-entreprise. Pour rappel, l'étude des dossiers des micro-entreprises au cas par cas est prise en charge par la commission de garantie composée des représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits et de l'Anade. Cette dernière propose de financer les projets des jeunes entrepreneurs souhaitant poursuivre leur activité sur le marché. C'est ce qu'a expliqué l'intervenant, hier, évoquant l'importance de la micro-entreprise dans le développement de l'économie nationale. L'Agence tente de redonner un nouvel élan à l'activité de ces micro-entreprises, victimes de mauvaise gouvernance et de manque de contrôle. Les opérations de remboursement de



■ L'Etat œuvre depuis deux ans au renforcement des capacités des structures publiques chargées d'accompagner et de financer les micro-entreprises à travers le territoire national. (Photo: DR)

vraient se poursuivre sauf pour certains cas précis, selon M. Bouziane. La dette des micro-entreprises victimes de catastrophes naturelles ou celles dotées de matériel vétuste sera annulée, a-t-il

précisé. Seront concernés par cette décision les gérants de micro-entreprises atteints de maladie mentale. L'Etat accorde une attention particulière au développement de la

micro-entreprise à travers les différentes wilayas du pays, notamment, dans le secteur industriel et agricole. D'ailleurs, le secteur industriel figure en tête des activités financées par l'Anade. Plus de 16.000 micro-entreprises ont été financées par l'Anade, depuis la création du département de la micro-entreprise, selon les récentes données avancées par le ministre délégué de la micro-entreprise auprès du Premier ministre, Nassim Diafat. Ce financement a permis la création, selon lui, de « pas moins de 38.243 postes d'emplois créés dans plusieurs secteurs ». Les activités industrielles figurent en tête avec « un total de 4.704 projets (28,81%), suivi du secteur des services avec 2.726 projets financés (16,70%), puis l'agriculture avec 2.469 projets (15,12%) », a-t-il ajouté.

Si la micro-entreprise arrive aujourd'hui à se reconstruire, c'est grâce aux réformes diverses menées par le Gouvernement dont la promulgation et la révision de 14 textes réglementaires (Décrets présidentiels, exécutifs et arrêtés interministériels). M. Diafat a promis d'aider les jeunes porteurs à concrétiser leurs investissements et à leur garantir l'obtention d'équipements et de matériels appropriés aux projets retenus. Le ministre délégué a lancé, pour rappel, la semaine passée, le programme national de développement de la micro-entreprise, soulignant que les autorités inscrivent la promotion et le développement de ce secteur dans le cadre du Plan national de la relance économique. L'Etat œuvre depuis deux ans au renforcement des capacités des structures publiques chargées d'accompagner et de financer les micro-entreprises à travers le territoire national.

Samira Takharboucht

Voir sur Internet  
www.lnr.dz.com

Zeghdar présente la nouvelle loi sur l'investissement au Sénat :

**«Ce texte repose sur le principe de la liberté d'investissement»**

Adoptée le 27 juin dernier à l'Assemblée Populaire Nationale (APN), la nouvelle loi sur l'investissement a été présentée, hier, par le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, aux membres du Conseil de la Nation. C'est lors d'une séance plénière au Conseil de la nation, présidée par Salah Goudjil, président du Sénat, consacrée au vote avec débat restreint sur le texte de loi, et en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, que Zeghdar a fait savoir que « ce texte s'inscrivait dans le cadre de la politique de diversification de l'économie nationale et constituait l'un des éléments devant être adaptés selon les exigences de la croissance économique nationale ».

Selon le ministre, ce texte repose essentiellement sur la consécration du principe de la liberté d'investissement et d'initiative et la stabilité du cadre législatif de l'investissement et ce pour une durée minimum de dix ans, outre la simplification des procédures et la réduction du champ de compétence du pouvoir discrétionnaire de l'administration en matière de traitement des dossiers d'investissement, notamment ceux basés sur l'autofinancement et le renforcement des prérogatives du guichet unique dans le traitement des dossiers d'investissement dans des délais bien déterminés. La nouvelle loi porte également sur la limitation des avantages et incitations fiscales exclusivement à l'orientation et à l'appui à l'investissement dans certains secteurs ou régions auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier, en sus de l'adoption d'une approche pragmatique dans le traitement des investissements étrangers directs, en tenant compte de l'attractivité des investissements garantissant le transfert de la technologie et la création de postes d'emploi.

M. Zeghdar a souligné que l'élaboration de cette loi a tenu compte des suggestions soumises au Premier ministre par les différents représentants des organisations patronales et du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), ainsi que les conclusions de la Conférence nationale sur la relance économique. Le projet de loi permettra de développer les secteurs d'activités prioritaires et à haute valeur ajoutée, d'assurer un développement régional durable et équilibré, de valoriser les ressources naturelles et les matières premières locales, de privilégier le transfert technologique et de promouvoir l'innovation et l'économie du savoir, a-t-il ajouté. Le texte cible également la généralisation de l'utilisation des technologies nouvelles, la dynamisation de la création d'emplois pérennes, la promotion de la compétence des ressources humaines, et le renforcement et l'amélioration de la compétitivité et la capacité d'exportation de l'économie nationale, a-t-il encore ajouté. Dans le souci d'atteindre ces objectifs, a poursuivi Zeghdar, il a été procédé à la révision des règles d'élaboration de ce projet de loi, reposant sur trois éléments essentiels, à savoir l'investisseur, le cadre institutionnel chargé de l'investissement et la protection des intérêts de l'Etat. **Djamila Sai**

**MAE**

Attaque armée à Gao au Mali

**Rapatriement des ressortissants algériens blessés**

Les ressortissants algériens blessés dans l'attaque armée perpétrée dans la banlieue de Gao (Mali) ont été rapatriés, mardi matin, sur ordre du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmajid Tebboune, qui a affecté un avion militaire médicalisé à leur transport et leur transfert à l'Hôpital militaire de Aïn Naâdja, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

« Sur ordre du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmajid Tebboune, il a été procédé, tôt ce jour, au rapatriement des ressortissants algériens blessés dans l'attaque armée perpétrée dans la banlieue de Gao au Mali, dans la nuit de vendredi 8 juillet 2022, Monsieur le Président ayant décidé d'affecter un avion militaire médicalisé au transport et au transfert des blessés à l'Hôpital militaire Mohamed-Seghir-Nekkache de Aïn Naâdja », lit-on dans le communiqué.

« Préparée par le ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, en coordination avec les autorités de la République du Mali, cette opération a été exécutée avec diligence par les services du ministère de la Défense nationale », a précisé la même source.

Elle a été « saluée par les familles et proches des blessés, qui ont exprimé leur profonde reconnaissance au président de la République et au Haut commandement de l'Armée nationale populaire », conclut le communiqué.



## Programme de montage des panneaux solaires producteurs d'énergie électrique propre «L'excédent de production électrique demeure inexploité»

**Le Commissaire aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, Noureddine Yassaa, est revenu, avant-hier mardi à Alger, sur les obstacles législatifs et financiers pour l'exploitation de l'excédent de production électrique provenant des panneaux solaires producteurs d'énergie électrique. « Plus de 800 écoles, mosquées, administrations publiques et entreprises économiques ont été dotées de ces panneaux. Toutefois, l'excédent de production électrique demeure inexploité, en raison d'obstacles législatifs et financiers », a-t-il indiqué.**

Intervenant sur les ondes de la Chaîne I de la radio nationale dont il était l'invité de l'émission "La Matinale", Noureddine Yassaa a fait remarquer que ces entreprises produisent un excédent, considérable, d'énergie électrique propre, qui est actuellement inexploité, faute de non-promulgation de certains Décrets exécutifs relatifs à la loi sur l'électricité de 2002, pour



■ Zeghdar : «L'Algérie disposait de capacités industrielles et humaines pour devenir un leader dans la fabrication de panneaux photovoltaïques...» (Photo : DR)

transférer l'excédent au réseau électrique national. Faisant savoir qu'outre ce vide législatif, il y a un problème de financement, ce domaine nécessitant des sommes colossales. S'agissant des projets des énergies renouvelables entrepris par chaque secteur dans les zones d'ombre, Noureddine Yassaa a fait état de la publication, dans les prochaines semaines, par le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe), d'un bilan sur le montant desdits projets des énergies renouvelables entrepris dans les zones d'ombre.

Sur un autre registre, le Commissaire aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique a insisté sur la nécessité de créer, dans les plus brefs délais, de laboratoires pour contrôler les appareils électriques et s'assurer de leur conformité aux normes internationales en termes d'efficacité

énergétique. « Les appareils électriques, notamment les climatiseurs, à forte consommation d'énergie électrique durant la période estivale, ne font actuellement l'objet d'aucun contrôle, ce qui nécessite la création de ces laboratoires », a-t-il dit.

A la mi-mai dernière, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a indiqué, à partir de Laghouat, que la question de la transition énergétique et des énergies renouvelables est l'un des enjeux futurs les plus importants pour notre pays, car le ministère coordonne les efforts et la coopération entre les différents secteurs pour la faire avancer. « L'Algérie disposait de capacités industrielles et humaines pour devenir un leader dans la fabrication de panneaux photovoltaïques et pour élever les capacités de production dans ce domaine à des niveaux supérieurs qui lui permettent d'incar-

ner l'ambitieux programme national "Solaire 1000 MW" », a-t-il dit. Un protocole d'accord a été signé entre le ministère de l'Industrie et le ministère de la Transition Énergétique et des Énergies Renouvelables pour rationaliser la consommation d'énergie dans le secteur industriel en avril 2021, à la suite duquel plusieurs projets communs ont été lancés, a fait remarquer le ministre. Citant la fabrication locale de chauffe-eau solaire, la fabrication de panneaux photovoltaïques, et, l'utilisation de l'énergie de la biomasse dans la production de certains matériaux, notamment le ciment. En plus, a-t-il poursuivi, de prendre un certain nombre de mesures, telles que l'adoption d'un audit énergétique comme mesure de rationalisation de l'utilisation de l'énergie et la formation des gestionnaires de l'énergie.

Rabah Mokhtari

### EXPLOITANTS

Energie et mines

**Arkab reçoit les membres du bureau exécutif de la Fédération nationale des exploitants aurifères artisans**

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab a reçu, mardi à Alger, les membres du bureau exécutif de la Fédération nationale des exploitants aurifères artisans, en présence de cadres du ministère chargés des mines, a indiqué un communiqué du ministère. Selon la même source, lors de cette séance, M. Arkab a écouté les préoccupations des chefs des micro-entreprises pour l'exploitation minière aurifère artisanale dans la wilaya de Tamanrasset, à leur tête les préoccupations d'ordre technico-commercial. Le cadre juridique qui fixe l'activité des micro-entreprises et les sites des activités minières qui sont fixés par l'Agence nationale des activités minières (ANAM) a été abordé, ajoute le communiqué. Dans ce cadre, le ministre de l'Energie et des Mines a insisté de nouveau sur l'accompagnement pérenne et continu des bénéficiaires des autorisations qui sont accordées aux jeunes pour l'exercice de cette activité professionnelle de manière légale, organisée et efficiente. Selon le communiqué du ministère, le ministre a assuré que toutes les préoccupations soulevées seront prises en considération, à travers leur étude dans les meilleurs délais et en trouvant des solutions urgentes et rapides, «le souci majeur étant d'assurer l'efficacité de cet important projet et la continuité de cette activité artisanale, mais aussi assurer la préservation de l'intégrité des personnes, de l'environnement et l'exploitation idoine des capacités minières dont dispose la région, avec des ressources et des potentiels humains locaux qui contribuent au développement de toute la région».

Agence

La BADR présente son bilan de la finance islamique :

## Plus de 7,5 milliards de dinars d'épargne déposés en une année

Un montant global de plus de 7,5 milliards de DA d'épargne a été déposé aux différents guichets et agences dédiés à la finance islamique de la Banque de développement rurale (BADR) à l'échelle nationale en une année d'activité, ont annoncé, mardi à Tizi-Ouzou, les représentants de cet organisme financier. Dans le cadre d'une journée d'étude sur la finance islamique, organisée par la direction régionale de la BADR à Tizi-Ouzou, en collaboration avec la direction de wilaya des affaires religieuses et des wakfs, le directeur central chargé de l'Audit charaïque de cette banque, Toumi Djamel, a qualifié le chiffre déposé par les clients de la banque d'« astronomique ». En outre et durant la même période, un total de 9.200 comptes ont été ouverts par des clients au niveau des agences et guichets de la finance islamique de la BADR, a ajouté M. Toumi qui a signalé que cette banque a ouvert à ce jour, à travers le territoire national, 46 guichets de la finance islamique et trois agences dédiées exclusivement à ce produit, à Alger Blida et Relizane. Il a ajouté que la BADR compte élargir son réseau de guichets et agences dédiées à la finance islamique ainsi que sa carte de produits, afin de répondre à l'attente des clients qui «réclament» ce type de produit. Il a aussi rappelé que la BADR a lancé 14 produits conformes à la charia et compte lancer prochainement d'autres services dont le crédit à la consommation pour les individus et la création d'une banque de la finance islamique autonome de la Banque

mère. Lors de cette journée d'information sur la finance islamique, des spécialistes de la Charia dont le Cheikh Abou Abdessalam, Kamel Bouzidi et Said Bouzri, ont donné des explications sur le fonctionnement de la finance islamique, «basé sur le principe de la vente et d'achat avec une marge de gain qui est autorisé en Islam et non sur l'octroi d'un crédit remboursable avec un taux d'intérêt (Riba) interdit en islam», ont-t-il expliqué.

La finance islamique est basée sur le principe du commerce de biens et services par diverses type de financement (moudharaba, moucharaka) et sur la vente de Mourabaha, alors que le financement conventionnel, basé sur les prêts et les emprunts et le financement de projets en contrepartie d'un intérêt, ont-t-il expliqué.

Le directeur régional de la BADR de Tizi-Ouzou, Ouada Yazid a indiqué que l'objectif de cette rencontre abritée par le centre de loisirs scientifiques, est de mobiliser l'épargne des ménages et des opérateurs économiques, d'assurer un accompagnement financier aux investisseurs de la région, entre autres. Cette journée a été, d'ailleurs, une occasion pour les participants, dont des investisseurs, des employés de banques, des étudiants et autres, de demander plus d'explications sur la différence entre le système financier classique et la finance islamique notamment en terme de prêts et sur la conformité des produits de cette dernière à la Charia.

Djamila Sai

### OPEP

**Les cours du pétrole repartent à la hausse**

**Le brut algérien à la 1<sup>ère</sup> place**

Le Sahara Blend, le pétrole brut de référence algérien dont le prix est établi en fonction des cours du Brent, brut de référence de la mer du Nord, coté sur le marché de Londres avec une prime additionnelle pour ses qualités physico-chimiques appréciées par les raffineurs, s'est classé à la première place des bruts les plus chers en juin 2022, parmi les 13 bruts de l'Organisation des pays exportateurs du pétrole (Opep). A la faveur, a indiqué l'Opep dans son rapport mensuel publié avant-hier mardi, de la progression des cours du Sahara Blend, le brut de référence algérien, de 13,03 dollars en juin dernier par rapport à mai, soutenus notamment par la hausse de la demande. Relevant que la moyenne mensuelle des prix du brut algérien est passée de 115,28 dollars/baril en mai dernier à 128,31 dollars en juin, soit une hausse de 11,3%.

La même source a également fait cas d'une hausse du prix moyen du panier de l'Opep (ORB), de 3,85 dollars en juin (+3,4%) pour s'établir à 117,72 dollars/barils, contre 113,87 dollars, un mois auparavant. «Cette hausse intervient dans un contexte d'une augmentation des prix du pétrole brut sur le marché mondial en juin, prolongeant la hausse du mois précédent», a noté l'Opep dans son dernier rapport mensuel. Expliquant que les fondamentaux physiques du marché du brut ont été à l'origine de l'augmentation, dans un contexte de hausse de la demande de brut provenant des perturbations de l'approvisionnement des raffineurs.

Alors que les pays de l'Opep ont, globalement, produit 28,716 millions de barils par jour (Mb/j) en juin 2022, contre 28,678 Mb/j en mai, en hausse de 234.000 baril/jour, selon des sources secondaires, l'Organisation prévoit la poursuite, en 2023 de la croissance de la demande du pétrole. «Pour 2023, la croissance de la demande mondiale de pétrole est attendue à 2,7 millions de barils par jour (mb/j) pour atteindre en moyenne 103 mb/j, les pays de l'OCDE augmentant de 0,6 mb/j et les pays hors de l'OCDE connaissant une croissance de 2,1 mb/j», lit-on à travers le document de l'Opep.

Hier mercredi, les prix du pétrole repartaient à la hausse après avoir connu une baisse de plus de 7% la veille, dans un marché qui reste déséquilibré, en mal de pétrole malgré les menaces qui pèsent sur la demande. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre a progressé de 1,22 %, soit 100,60 dollars. Le baril de West Texas Intermediate (WTI) américain pour livraison au mois d'août a connu une hausse de 1,21 % soit 97 dollars.

R.M.



■ Modification de la loi sur la sécurité routière

## Les recommandations de la DGSN à la Justice

**Les accidents de la route provoquent chaque année une moyenne de 3.500 morts. Un véritable carnage routier qui n'a que trop duré et qui a déjà causé la mort à plus de 50.000 vies durant ces vingt dernières années. Une situation qui a poussé la DGSN et le ministère de la Justice à chercher, ensemble, d'autres alternatives et voies salutaires, notamment à travers la refonte totale de la loi en vigueur sur la sécurité routière, pour abaisser le taux considérable des décès sur les routes.**

Invité hier par la Rédaction de la Chaîne III de la Radio nationale, le Commissaire divisionnaire de police, Rachid Ghezli, sous-directeur de la sécurité routière à la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), a déclaré que la commission technique relevant du ministère de la Justice, chargée de la modification de la loi sur la sécurité routière, a reçu des recommandations formulées par des équipes techniques relevant de la DGSN.

«Nous avons pris en charge l'ensemble des recommandations émises par nos services, notamment la mise en place du chronotachygraphe, le renforcement de l'arsenal répressif, la révision de la formation et plein d'autres thématiques qui peuvent résoudre le problème des accidents de la route», a révélé le Commissaire divisionnaire de police, Rachid Ghezli. Ces recommandations préconisées par la DGSN s'ajoutent, selon les propos du Commissaire divisionnaire de police, à la grande volonté de la Sûreté nationale pour participer et faire diminuer le taux infernal des



■ Rachid Ghezli : «La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a toujours soutenu la refonte totale de la loi en vigueur sur la sécurité routière». (Photo : DR)

accidents de la route. «La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a toujours soutenu la refonte totale de la loi en vigueur sur la sécurité routière», a rappelé le Commissaire divisionnaire de police sur les ondes de la Chaîne III. Sur ce registre, l'hôte de l'émission «L'Invité de la Rédaction» de la Chaîne III, Ghezli a réaffirmé que plusieurs recommandations ont été formulées par la DGSN et transmises à la commission technique en question, en vue de participer à la refonte totale de cette loi. Parmi ces modifications dévoilées par le sous-directeur de la sécurité routière à la DGSN, «la nécessité de la mise en place d'un fichier lié aux infractions routières», a noté le représentant de la DGSN. Autrement dit, le renforcement de l'arsenal juridique répressif est devenu une nécessité absolue face à l'hécatombe routière qui engendre des milliers de morts sur les routes chaque année. Formulée par la DGSN dans le cadre de ses recommandations, la Sûreté nationale propose la mise en place d'un fi-

chier lié aux infractions. «Il faudra mettre en place un fichier lié aux infractions, aux contrevenants et aux récidivistes. Ceci permettra de réguler la tarification pour les conducteurs ayant commis des infractions.

La manière dont on réprime celui qui a commis sa première infraction ne s'applique pas de la même manière sur un récidiviste», explique-t-il. Aussi, le sous-directeur de la sécurité routière à la DGSN préconise que la formation qui précède la délivrance du permis de conduire doit être renforcée. Selon lui, «les nouveaux titulaires du permis de conduire doivent être imprégnés dans la réalité du terrain», a noté le Commissaire divisionnaire de police, Rachid Ghezli.

Par ailleurs, et concernant le dispositif spécial de la DGSN pour la saison estivale en cours, le responsable de la sécurité routière à la Sûreté nationale a rassuré de sa parfaite compatibilité sur le terrain. Au moment où plusieurs milliers d'estivants multiplient les voyages par route dans de nom-

breuses destinations, au rythme quotidien, la Direction générale de la sûreté nationale a œuvré à l'amélioration du dispositif de prévention et de sécurité routière. «Le dispositif prendra en considération le flux circulaire important, en axant ses efforts sur la présence d'agents de régulation au niveau des principaux axes routiers, afin de sensibiliser, orienter, et informer les usagers de la route», dit-il, ajoutant que «les itinéraires des estivants seront accompagnés par des positions de patrouille dynamique et réactive», a précisé le sous-directeur de la Sécurité routière à la DGSN, le Commissaire divisionnaire de police, Rachid Ghezli sur les ondes de la Chaîne III. Rappelant que les accidents de la circulation ont provoqué plus de 5.000 morts durant les deux années précédentes, voire en 2020 et 2021, tandis que plus de 1.100 autres morts ont été dénombrés au cours du premier semestre de l'année en cours, soit plus de 6.000 morts en deux ans et demi.

Sofiane Abi

■ Conseil de sécurité :

## Faciliter le travail des missions de maintien de la paix est recommandé

Le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Nadir Larbaoui, a insisté, avant-hier, sur le renforcement de la coordination entre les opérateurs de maintien de la paix et le pays hôte. Ce dernier est appelé, selon lui, à faciliter le travail des missions, notamment dans leur interaction avec la population locale et la collecte d'informations sur la situation des droits de l'Homme à l'effet de rendre compte sur les violations en la matière.

Lors de sa participation au débat public du Conseil de sécurité, sur le rôle essentiel de la communication stratégique dans les opérations de maintien de la paix, l'ambassadeur algérien a réitéré «la nécessité du déploiement des forces de maintien de la paix dans diverses zones de tension et de conflit dans le monde». Cette intervention est dictée, poursuit-il, par «la responsabilité qui incombe aux Nations unies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que par l'impératif d'assurer la protection des civils, en particulier».

A cette occasion, M. Larbaoui a rappelé les amendements constitutionnels en date du 1<sup>er</sup> novembre 2020, concernant la participation de l'Algérie aux opérations de maintien de la

paix, à condition qu'elles soient placées sous l'égide des Nations unies, de l'Union africaine ou de la Ligue des Etats arabes, et qu'elles soient compatibles avec les principes et les objectifs de ces organisations. Abordant la thématique principale du débat, le Représentant permanent de l'Algérie a souligné, tout d'abord, l'importance de la communication stratégique comme plateforme essentielle permettant d'exprimer les attentes et espérances de la population civile et de contribuer à répondre à leurs aspirations. Elle permet également d'interagir efficacement avec la population locale, les parties au conflit, les acteurs régionaux et internationaux et les partenaires sur le terrain.

Ceci, a-t-il suggéré, devrait se faire dans le cadre d'une approche globale et participative à travers une communication directe et de proximité. Ce qui va permettre, selon lui, de saisir réellement, et de manière efficace, l'environnement dans lequel les opérations de maintien de la paix agissent, de même d'obtenir des informations de première main et d'avoir une compréhension globale et réelle de la situation sur le terrain.

Par ailleurs, il a souligné la nécessité pour la

communication stratégique de contribuer à faciliter le travail des missions de maintien de la paix de façon à leur permettre de mener à bien le mandat qui leur est confié, selon les délais impartis et les objectifs qui leur sont fixés.

M. Larbaoui a également mis en garde contre les dangers des campagnes de désinformation affectant les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Et ce, en raison de leur impact négatif non seulement sur les progrès dans les domaines politique et sécuritaire, mais aussi sur la protection de la vie des soldats de la paix. A ce propos, il a souligné l'importance de la communication stratégique dans l'élimination des incompréhensions concernant le travail des missions de maintien de la paix. Dans ce sillage, le Conseil de sécurité a souligné la nécessité d'améliorer la culture de la communication stratégique dans l'ensemble des composantes des opérations de maintien de la paix des Nations unies. Et ce, en adoptant une déclaration présidentielle par laquelle il note avec une vive préoccupation l'augmentation de la quantité de désinformation et de mésinformation dirigées contre celles-ci.

Manel Z.

MDN

Bilan hebdomadaire

### 21 agents des groupes terroristes arrêtés

La lutte contre le crime transfrontalier organisé et le phénomène du terrorisme bat son plein à travers l'ensemble du territoire du pays, où les différents détachements relevant de l'Armée nationale populaire (ANP), fortement présents et équipés à travers les frontières, ont réalisé un bilan de qualité durant la période allant du 29 juin au 12 juillet dernier. Selon le bilan présenté hier par le ministère de la Défense nationale sous forme d'un communiqué, il est signalé l'identification puis l'arrestation de 21 éléments de soutien aux groupes terroristes suite aux opérations distinctes menées, durant la période considérée, par des unités et détachements de l'ANP à travers le territoire national. Aussi, le bilan de l'ANP fait état de la découverte puis destruction de six bombes de confection artisanale et d'une casemate servant comme abri aux restes des terroristes suite aux opérations des forces de l'ANP respectivement dans les wilayas de Tébessa et Ain Defla. Concernant la lutte contre le crime transfrontalier et le fléau du narcotraffic visant la sécurité et la stabilité du pays, 25 narcotrafiquants de drogue ont été arrêtés et plus de 7 quintaux de drogue marocaine provenant du Maroc ont été saisis durant la période précisée.

«Des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Régions Militaires, six narcotrafiquants et ont déjoué des tentatives d'introduction de quantités de drogues à travers les frontières avec le Maroc, s'élevant à deux quintaux et 41 kilogrammes de kif traité, alors que 19 autres narcotrafiquants ont été arrêtés en leur possession 2 quintaux et 71 kilogrammes de la même substance et 172.601 comprimés psychotropes lors de diverses opérations exécutées à travers les Régions Militaires», a précisé la Défense nationale. Par ailleurs, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam, Djanet et Tindouf, 96 orpailleurs d'or et saisi 26 véhicules, 248 groupes électrogènes, 150 marteaux-piqueurs, 7 détecteurs de métaux, 8 tonnes de mélange d'or brut et de pierres, des outils de détonation et des équipements utilisés dans des opérations d'orpillage illicite, tandis que 4 autres individus ont été appréhendés et un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, un chargeur de munitions, 12 fusils de chasse, 6,9 tonnes de tabacs et 25,3 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande, ont été saisis à In Amenas, Tébessa, Khenchela, El-Oued, Biskra, Djelfa, Batna, et Ghardaïa», rapporte la même source. De leurs côtés, les Gardes-côtes «ont déjoué plusieurs tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 123 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 437 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le communiqué.

S. Abi



INFO  
EXPRESS

Accidents de la circulation

**41 morts et 1.652 blessés en une semaine**

Quarante-et-une (41) personnes sont décédées et 1652 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus durant la période du 3 au 9 juillet, à travers plusieurs wilayas du pays, indique un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Djelfa avec 5 personnes décédées et 46 autres blessées, suite à 28 accidents, précise la même source.

Par ailleurs, les secours de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 2563 interventions et procédé à l'extinction de 1947 incendies urbains, industriels et autres, les plus importants ayant été enregistrés à Alger (158 incendies).

Monnaie

**L'euro a atteint la parité parfaite avec le dollar**

Pour la première fois depuis 20 ans, la monnaie unique européenne, l'euro, vient d'atteindre la parité parfaite avec le dollar, a rapporté, mardi 12 juillet 2022, l'agence Afp. Lundi passé, le dollar américain a fortement augmenté face à l'euro, plombé par la possibilité d'une coupure des approvisionnements russes en gaz en Europe. Les investisseurs ont privilégié le dollar américain qui gagnait 0,92% à 1,0093 dollar pour un euro vers 12h10 GMT (14,110 à Paris), après avoir gagné plus de 1% quelques instants plus tôt. ■

Mission algérienne du Hadj

## Le premier vol de retour des pèlerins algériens prévu le 15 juillet

**Le chargé de l'information et de la communication de la Mission algérienne du Hadj, saison 2022/1443, Kamel Belassel a indiqué, avant-hier, que le premier vol de retour des pèlerins algériens des Lieux Saints est prévu le 15 juillet.**

Le premier vol de retour des pèlerins algériens des Lieux saints après avoir accompli le rite du Hadj, est prévu vendredi en provenance de l'aéroport de Djeddah vers l'aéroport international d'Alger Houari Boumediene, a fait savoir M. Belassel dans une déclaration à l'APS.

Le nombre de vols retour est le même au départ des aéroports d'Alger, d'Oran, de Constantine et de Ouargla, a-t-il précisé, soulignant que le changement de la date du premier vol de retour, prévu initialement le 16 juillet, était «normal» et lié au trafic aérien entre l'Arabie Saoudite et l'Algérie.

Concernant le déroulement de la saison du Hadj 2022/1443, M. Belassel a affirmé qu'elle «s'est déroulée dans de bonnes conditions, et qu'aucun cas de décès, de disparition ou de maladie n'a été enregistré parmi nos pèlerins».

«Toutes les conditions d'hébergement étaient réunies pour accueillir



les hadjis aussi bien à Médine qu'à la Mecque et dans les camps de Arafat avant leur affluence vers Mouzdalifa et Mina et lors de la lapidation de Satan (*radjm*), et au retour de certains groupes, mardi, à la Mecque».

Pour rappel, le nombre de hadjis algériens pour cette saison s'élève à 18.697 pèlerins, soit 45% du quota dont elle bénéficiait durant les dernières années avant qu'il ne soit réduit par les autorités saou-

diennes, pour tous les pays, en raison de la pandémie Covid-19. Le premier groupe de pèlerins algériens avait quitté l'aéroport international Houari Boumediene d'Alger en direction des Lieux saints de l'Islam le 15 juin dernier et les derniers vols de retour sont prévus début août, avait annoncé auparavant le directeur général de l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), Ahmed Slimani. ■

Agence nationale des déchets

## Mise en application prochainement du système de tri sélectif

L'Agence nationale des déchets (AND) a annoncé, lundi dernier, la mise en application prochainement du système de tri sélectif des déchets au niveau des grands quartiers dans trois wilayas pilotes, avant sa généralisation progressive aux autres wilayas du pays. La directrice de la gestion intégrée des déchets à l'AND, Mme Fatma-Zohra Barça, a affirmé que le système de tri sélectif des déchets sera prochainement mis en application dans les wilayas d'Alger, Boumerdès et Oran dans le but de faciliter le recyclage des déchets.

La généralisation de cette opération aux autres wilayas se fera «progressivement», car sa réalisation nécessite des moyens matériels, financiers

et logistiques «importants», a-t-elle ajouté. Mme Barça a mis en avant le rôle «important» de la société civile dans la concrétisation du système de tri sélectif, notamment à travers les opérations de sensibilisation menées de concert avec l'AND.

Le système de tri permet d'optimiser les opérations de valorisation des déchets, notamment celles menées par les entreprises spécialisées dans le recyclage, a souligné la même responsable, rappelant que l'Algérie produit plus de 13 millions de tonnes de déchets ménagers, dont 30% seulement sont recyclables.

Selon Mme Barça, 9,83% seulement sur 30% d'ordures ménagères recyclables sont valorisés, soulignant que

l'objectif tracé par le secteur de l'environnement étant la valorisation de 30% d'ordures ménagères, 80% de déchets dangereux et 50% de déchets inertes à l'horizon 2035. La même responsable a expliqué que le bénéfice financier de la valorisation des déchets, en cas d'exploitation de toutes les capacités à 100%, s'élevait à près de 150 milliards de DA par an. Elle a indiqué que l'AND s'attèle actuellement à l'élaboration d'études sur le recyclage des déchets «dangereux» au profit des investisseurs, et ce, afin de les encourager à se lancer dans cette expérience, d'autant que la majorité d'entre eux s'orientent vers la valorisation des déchets non dangereux. ■

INFO  
EXPRESS

Système de santé

**Des résultats concrets ayant valu à l'Algérie des certifications de l'OMS**

Le système de santé en Algérie a connu, en 60 ans d'indépendance, «des progrès notables», notamment en matière de prévention et de lutte contre les maladies contagieuses graves, qui lui ont permis, au cours des dernières années, d'obtenir trois certifications délivrées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en reconnaissance de ses efforts colossaux dans ce domaine.

Parmi les premières certifications obtenues par l'Algérie auprès de l'OMS, celle de l'éradication de la poliomyélite en 2016, du tétanos chez la femme enceinte et le nouveau-né en 2018 et du paludisme en 2019.

L'Algérie poursuit ses efforts dans ce sens, l'objectif étant d'obtenir avant la fin 2022 une autre certification pour «l'élimination de la rougeole, de la rubéole et du trachome».

L'Algérie compte parmi les premiers pays en Afrique à avoir éliminé totalement certaines maladies, comme la poliomyélite et le paludisme.

Les indicateurs de santé ont démontré, durant les premières années d'indépendance, une hausse du nombre de décès chez l'enfant, avec 180 décès pour 1000 naissances vivantes.

Selon ces mêmes indicateurs, 5 enfants meurent avant l'âge d'un an, en raison de la propagation des maladies contagieuses et le manque de couverture vaccinale qui ne dépassait pas à l'époque les 10%, et il en était de même pour les femmes enceintes qui représentaient 230 décès pour 1000 habitants.

Le manque de ressources financières à l'époque avait laissé l'Algérie complètement désarmée face à la propagation des maladies pandémiques contagieuses, provoquant une hausse du nombre de décès et des cas d'handicap dans la société, notamment chez les enfants. Cependant, ces anomalies ont vite disparu grâce à vulgarisation de la couverture vaccinale, essentiellement en faveur de cette frange de la société. ■

France

## Le Parquet de Paris requiert les assises pour Tariq Ramadan, accusé de viols contre quatre femmes

Tariq Ramadan revient, ce mardi 12 juillet, sous les feux de l'actualité judiciaire, alors que semble se profiler à l'horizon un procès aux assises pour « viol » à l'encontre de trois plaignantes et pour « viol sur personne vulnérable à l'égard d'une quatrième plaignante ».

Telle est la demande que le parquet de Paris a exprimée aujourd'hui, en ces termes : « Malgré les dénégations répétées du mis en examen, l'information judiciaire a permis de réunir de nombreux éléments à charge contre Tariq Ramadan », ajoutant dans ses réquisitions : « Il résulte des déclarations de l'ensemble des

plaignantes que consentir à une relation sexuelle ne signifie pas consentir à être maltraitée, frappée, sodomisée au point d'en être réduit à un objet dénué de tout consentement ».

«Ce n'est pas un blanc-seing qui autorise une fois pour toutes le partenaire à dicter sa loi », ont encore insisté les deux parquets.

Rappelons que Tariq Ramadan, l'ex-prédicateur qui ne badinait pas avec les règles morales les plus vertueuses, avait d'abord nié vigoureusement avoir commis l'adultère avant, sous le poids de preuves accablantes, de confesser une

inauvouable « double vie ». En effet, il a fini par reconnaître avoir entretenu des relations extra-conjugales avec les plaignantes, les décrivant comme des « relations de domination (...) consenties ».

Il a aussi crié au « complot » ourdi contre sa personne, une accusation que le parquet a, ce jour, rejetée catégoriquement dans ses réquisitions : « L'information judiciaire n'a pas permis d'établir la réalité d'un complot, tel que dénoncé par Tariq Ramadan, mais plutôt une prise de conscience commune ayant permis à certaines d'avoir le courage de dénoncer les faits dont elles ont été victimes ».

La réaction des avocats de l'islamologue genevois, lequel, depuis novembre 2018, au terme de dix mois de détention provisoire et après avoir versé 300.000 euros de caution, est placé sous contrôle judiciaire et assigné à résidence en France, ne s'est pas fait attendre. Trois d'entre eux, Mes Philippe Ohayon, Oudie Elhamamouchi et Nabila Asmane, ont déploré un « coup de poker maladroit » du parquet. « Mais personne n'est dupe. Nous avons prouvé de multiples mensonges et contradictions chez les plaignantes. Jamais le dossier n'a été aussi fragile », ont-ils aussitôt riposté. ■



Enfants palestiniens tués par les forces d'occupation sionistes

## Guterres se dit «choqué»

Le Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres s'est dit «choqué» mardi, du nombre d'enfants palestiniens tués par les forces d'occupation sionistes.



Dans le rapport annuel du SG des Nations unies, sur les crimes commis par les forces d'occupation sionistes au cours de l'année dernière, repris par l'agence palestinienne de presse, Wafa, M. Guterres a critiqué l'occupation sioniste «pour ses attaques répétées contre les enfants palestiniens», se disant «choqué» par le meurtre et les blessures d'enfants palestiniens lors de frappes aériennes sur des zones densément peuplées, le recours aux tirs par balles réelles, et par la

poursuite de l'impunité pour ces violations et agressions.

Le chef de l'ONU a, à cet effet, réitéré son appel aux forces sionistes pour faire preuve d'un maximum de retenue afin de protéger des vies et à mettre fin à tout recours excessif à la force contre des enfants. Il a également appelé l'entité sioniste «à enquêter sur tous les cas d'utilisation de balles réelles». Selon Wafa, le document onusien a également mis en lumière la question des enfants palestiniens qui se trouvent

dans des prisons de l'occupation sioniste. Cette dernière a été appelée à mettre fin à la détention administrative.

Le SG de l'ONU a également exprimé son inquiétude face à l'escalade des attaques sionistes contre les écoles et les établissements d'enseignement dédiés aux enfants, soulignant la nécessité de leur fournir l'aide humanitaire et sanitaire nécessaire sans aucun obstacle.

De son côté, le représentant permanent de la Palestine auprès de l'ONU, Riyadh Mansour, a salué

le rapport onusien, le qualifiant d'«étape positive». Depuis 2015 et jusqu'à fin mars 2022, plus de 9 000 enfants palestiniens ont été arrêtés par les forces d'occupation sionistes, avait déclaré le Club des prisonniers palestiniens dans un rapport.

En 2021, près de 80 enfants ont été tués par les forces sionistes en Cisjordanie occupée, et 61 autres à Ghaza, selon l'ONG internationale pour la défense des droits des enfants, Defence for Children International.

Iran

## Poutine, Erdogan et Raïssi se rencontreront à Téhéran le 19 juillet prochain

Le Kremlin a annoncé que les trois présidents tiendraient une réunion à Téhéran le 19 juillet prochain pour aborder la question de la Syrie.

Vladimir Poutine aura également «un entretien bilatéral» avec Recep Tayyip Erdogan. Les présidents de la Russie, de la Turquie et de l'Iran vont se réunir le 19 juillet à Téhéran pour un sommet sur la Syrie et des discussions bilatérales, a annoncé ce 12 juillet le Kremlin, note RT.

Il s'agira du deuxième déplacement de Vladimir Poutine à l'étranger depuis le lancement de l'opération militaire en Ukraine, fin février. Lire aussi Le président turc Recep Tayyip Erdogan prononce un discours lors de la réunion du groupe de son parti, le 18 mai 2022.

La visite du président Vladimir Poutine à Téhéran le 19 juillet «est en train d'être préparée», a déclaré à la presse le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov. ■

Palestine

## Le Hamas palestinien dénonce la visite du Président américain



Le mouvement de résistance islamique «Hamas» a estimé, mardi, que la visite du président américain Joe Biden, prévue, mercredi, au Moyen-Orient, sert les intérêts d'Israël dans la région au détriment de la cause palestinienne.

C'est ce qu'a déclaré le porte-parole du Hamas, Hazem Qassem, à l'Agence de presse turque Anadolu.

«La visite du Président américain Joe Biden ne servira que les intérêts israéliens dans la région au détriment de notre cause palestinienne», a-t-il souligné. Et le porte-parole du Hamas d'ajouter que «cette visite vise à protéger le projet sioniste». Selon lui, «la protection des intérêts de l'occupation israélienne est l'objectif principal de toutes les visites précédentes effectuées par les Présidents américains au Moyen-Orient». Qassem a souligné que «La formation d'alliances militaires qui incluent Israël et l'expansion de la normalisation arabo-israélienne avec

la visite du Président américain, constituent un danger stratégique pour la cause palestinienne et les intérêts nationaux du Moyen-Orient».

Le porte-parole du Hamas a appelé à «unifier les positions des pays, des entités et des partis qui rejettent la politique sioniste et américaine, et à renforcer les relations entre les forces de résistance au sein de la nation arabe».

Le Président américain doit arriver, mercredi soir, au Moyen-Orient dans le cadre d'une tournée du 13 au 16 juillet, qui le mènera en Israël puis en Cisjordanie, avant de s'envoler directement de Tel-Aviv vers l'Arabie saoudite. Joe Biden participera également à un sommet du Conseil de coopération du Golfe (GCC) qui se tiendra le 16 juillet dans la ville portuaire saoudienne de Djeddah. Ce forum diplomatique réunira plusieurs pays de la région du Golfe, ainsi que l'Égypte, l'Irak et la Jordanie. ■

Le Président américain en Palestine occupée

## Joe Biden invité à parler de la journaliste Abu Akleh

Le Président américain est au Moyen-Orient. Avant d'aller en Arabie Saoudite, étape délicate qui suscite de nombreuses critiques, Joe Biden se rend en Palestine occupée où il doit parler de l'affaire de l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh, le 11 mai dernier. Le Président américain doit parler de l'affaire de l'assas-

sinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh, le 11 mai dernier.

La correspondante vedette d'Al-Jazira dans les Territoires palestiniens a été tuée par balle alors qu'elle couvrait, équipée d'un gilet pare-balles barré de la mention «Presse» et d'un casque de protection, une opération militaire israélienne à Jénine, en Cisjordanie

occupée. Le journal américain Washington Post a mené une enquête qui prouve que la journaliste d'Al Jazeera a été tuée par l'armée de l'entité sioniste. Une balle lui a été tirée par un militaire sioniste.

Pour les Palestiniens, le Président américain Joe Biden refuse de dénoncer l'entité sioniste pour l'assassinat de la journaliste pales-

tino américaine Abu Akleh. L'assassinat de la journaliste d'Al Jazeera par l'armée de l'entité sioniste a été dénoncé par la communauté internationale. L'entité sioniste refuse une enquête indépendante pour ce qui est de l'assassinat de la journaliste.

L'ONU accuse l'entité sioniste de l'assassinat de la journaliste d'Al Jazeera. ■



# contribution

Ressource hydrique

## L'eau, pivot de la sécurité alimentaire, enjeu géostratégique, facteur de tensions planétaires entre 2025/2030/2040

L'eau est indiscutablement une ressource naturelle vitale. Selon les études du Groupe intergouvernemental d'experts des Nations unies sur l'évolution du climat, de l'Institut international pour la gestion de l'eau, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Unesco, soixante-dix pour cent de la surface de la Terre est recouverte d'eau mais 97,5% de cette eau est de l'eau salée. Des 2,5% restants d'eau douce, 68,7% est gelé dans les calottes glaciaires et les glaciers. Moins d'un pour cent de cette eau douce est disponible pour être utilisée par les humains.

1.- A l'échelle de la planète, on estime qu'environ 40000 km<sup>3</sup> d'eau douce s'écoulent chaque année sur les terres émergées, lesquels, partagés où en 2018 la population mondiale était estimée selon l'ONU et la Banque Mondiale de 7 570 457 268 habitants, et 8 milliards entre 2022/2023, devant fournir 5700 m<sup>3</sup> d'eau douce à chacun soit près de 16000 litres d'eau par jour. Nous sommes largement en dessous de ce quota et les réserves d'eau douce sont théoriquement globalement suffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins s'il y avait une répartition égalitaire et une utilisation rationnelle de cette ressource renvoyant à l'économique et à la pression démographique. En effet, la surface totale des terres irriguées a été multipliée par cinq depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Elle a quasiment doublé depuis 1960, principalement en Asie (Chine, Inde, Pakistan) et aux États-Unis. Comment ne pas rappeler qu'environ 1.500 litres d'eau douce sont aujourd'hui nécessaires pour la récolte d'un seul kilogramme de blé alors que 80% des nouveaux besoins alimentaires planétaires, induits par la croissance démographique d'ici à l'an 2030, devront être satisfaits par l'agriculture irriguée qui monopolise déjà 70% des potentialités hydriques mondiales du tourisme, de l'industrie et de l'irrigation. Avec le réchauffement climatique, l'atmosphère présente une modification importante dans la distribution géographique de sa température globale, pouvant entraîner une nouvelle répartition des climats de la planète. La température risque de diminuer dans une région et augmenter dans une autre avec résultat une hausse ou une baisse des chutes de pluies. Ainsi les zones humides peuvent connaître des inondations catastrophiques par suite de l'intensification des pluies et les zones arides et semi-arides risquent de subir le phénomène de désertification à cause de la raréfaction des pluies. Au plan mondial, la question de l'approvisionnement en eau devient chaque jour plus préoccupante. Le constat unanimement partagé est simple : déjà précaire dans certaines régions du globe, la situation ne pourra qu'empirer dans les années à venir. L'essor démographique que va en effet connaître notre planète dans les vingt-cinq prochaines années va nécessairement s'accompagner d'une explosion de la consommation en eau et d'une dégradation de sa qualité. Cela risque de mettre gravement en péril le ravitaillement en eau douce d'une grande partie de l'humanité, alors que la population a été multipliée par 4,11, la consommation en eau de l'humanité était multipliée entre 6/7. Mais fait important, il existe une répartition inégalitaire de la population humaine sur Terre et des ressources en eau. L'eau est ainsi mal répartie et est inégalement exploitée. Ainsi, selon les études de l'ONU, l'Asie concentre 60% de la population humaine, mais ne dispose que

**En rappelant que l'Etat-major de l'ANP/MDN a récemment consacré une importante rencontre sur ce sujet stratégique, cette modeste contribution est une synthèse de nombreux rapports internationaux qui pose la problématique de la gestion de l'eau qui sera, dans les années à venir, un facteur de tensions planétaires, pouvant entraîner des conflits armés.**

de 30% des réserves en eau disponibles. Les régions arides qui reçoivent moins de 250 mm d'eau par an couvrent près de 20% des terres émergées et 1/5<sup>e</sup> des continents ne dispose d'aucune ressource propre en eaux fluviales. La consommation d'eau croît avec le niveau de vie des populations, les nombreux équipements qui apparaissent dans les foyers facilitant l'usage de l'eau. Ainsi, les Européens consomment aujourd'hui 8 fois plus d'eau douce que leurs grands-parents pour leur usage quotidien. Un habitant de Sydney par exemple consomme en moyenne plus de 1 000 litres d'eau potable par jour, un Américain de 300 à 400 litres, et un Européen de 100 à 200 litres alors que dans certains pays en développement, la consommation moyenne par habitant ne dépasse pas quelques litres. En moyenne, si un Tunisien se contente de 100 m<sup>3</sup> d'eau par an, un Français en consomme cinq fois plus, soit 1.400 litres par jour. Comme il existe des modalités opératoires différentes dans l'usage de l'eau. Ainsi, selon l'ONU, la Grande-Bretagne consacre 27% de son eau aux besoins domestiques, 71% à ses industries et seulement 2% à son agriculture, et l'Inde 2% pour ses besoins domestiques, 2% pour son industrie et 96% pour son agriculture. Si parallèlement la tendance actuelle à l'augmentation des prélèvements en eau se poursuit, entre la moitié et les deux tiers de l'humanité devraient être en situation dite de stress hydrique en 2025, seuil d'alerte retenu par l'Organisation des Nations unies (ONU) et correspondant à moins de 1700 mètres cubes d'eau douce disponible par habitant et par an. Aujourd'hui, déjà un habitant sur cinq n'y a pas accès.

Or, selon l'ONU, sur les 33 mégapoles de plus de 8 millions d'habitants qui existeront dans 15 ans, 27 seront situées dans les pays les moins développés et donc les moins à même de pouvoir répondre aux besoins. Le risque d'une pénurie d'eau douce existe donc bel et bien. L'un des problèmes majeurs en matière d'eau douce et d'alimentation humaine est posé par l'irrigation, car pour nourrir toute la population de notre planète, la productivité agricole devrait fortement augmenter. Alors que l'irrigation absorbe déjà aujourd'hui 70 % des prélèvements mondiaux, une consommation jugée très excessive, celle-ci devrait encore augmenter de 17 % au cours des 20 prochaines années. D'où l'importance d'utiliser d'autres techniques d'irrigation plus appropriée comme le goutte à goutte car le facteur déterminant de l'approvisionnement futur en eau douce sera le taux d'expansion de l'irrigation. Autrement dit, seule une nette amélioration de la gestion globale de l'irrigation permettra de réellement maîtriser la croissance de la consommation.

2.- Selon l'Organisme Mondial de la Santé en 2021, 50% des cas de sous-nutrition chez les enfants sont dus à la consommation d'eau non potable et plus de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à des services d'assainissement surs. Il y a risque de conflits mondiaux pour le contrôle de l'or bleu où selon une étude des Nations unies, l'eau pourrait même devenir, d'ici à

50 ans, un bien plus précieux que le pétrole. C'est dire toute l'importance de cette ressource que d'aucuns appellent « l'or bleu » et avec l'essor démographique et l'accroissement des besoins en eau, ces tensions pourraient se multiplier à l'avenir. D'où l'importance d'une gestion commune comme facteur de pacification. où avoir accès à l'eau est donc devenu un enjeu économique et géostratégique, voire militaire à l'échelle planétaire. Plus de 40 % de la population mondiale est établie dans les 250 bassins fluviaux transfrontaliers du globe où ces populations doivent partager leurs ressources en eau avec les habitants d'un pays voisin. Or, une telle situation peut être à l'origine de conflits récurrents, notamment lorsqu'un cours d'eau traverse une frontière, car l'eau devient alors un véritable instrument de pouvoir aux mains du pays situé en amont. Aujourd'hui, les contentieux à propos de l'eau sont nombreux à travers le monde, notamment au Nord et au Sud de l'Afrique, au Proche-Orient, en Amérique centrale, au Canada et dans l'Ouest des États-Unis. Au Moyen-Orient des tensions peuvent s'accroître. Au Proche-Orient, selon l'ONU, une dizaine de foyers de tensions existent. Ainsi l'Égypte, entièrement tributaire du Nil pour ses ressources en eau, doit néanmoins partager celles-ci avec dix autres États du bassin du Nil : notamment avec l'Éthiopie où le Nil bleu prend sa source, et avec le Soudan où le fleuve serpente avant de déboucher sur le territoire égyptien. Quant à l'Irak et à la Syrie, ils sont tous deux à la merci de la Turquie, où les deux fleuves qui les alimentent, le Tigre et l'Euphrate, prennent leur source. Grâce aux nombreux barrages qu'elle a érigés sur le cours supérieur du fleuve, la Turquie régule le débit en aval. C'est que plus d'un tiers de l'humanité soit plus de 2 milliards d'habitants survivent avec moins de 5 litres d'eau par jour, moins de 1700 litres par an (1.7 m<sup>3</sup>), c'est ce qu'on appelle le "stress hydrique" concentré en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Selon l'ONU, au taux actuel de croissance de la population et de ses besoins en eau douce, en 2025 la quantité moyenne d'eau douce disponible devrait chuter de 6600 à 4800 m<sup>3</sup> par habitant et par an, soit une réduction de près d'un tiers. A cette date, les experts estiment que 5 fois plus d'habitants qu'aujourd'hui seront touchés par la pénurie d'eau, ce qui représentera 2.8 milliards d'habitants soit 35% de la population estimée de la Terre à cette époque. L'Algérie, pays méditerranéen, glisse vers la semi-aridité et les risques de désertification restent très élevés. Cela présage des conditions naturelles singulièrement plus difficiles qu'aujourd'hui, dont les conséquences commencent à se faire sentir dans beaucoup de régions d'Algérie. Le défi majeur du XXI<sup>ème</sup> siècle en matière d'eau sera donc vraiment d'assurer la rentabilité de la gestion de l'eau, tout en garantissant aux plus pauvres le droit d'accéder à cette ressource vitale. D'énormes investissements seront donc nécessaires pour moderniser l'existant et créer de nouveaux équipements (usines de production, réseaux de distribution, stations d'assainissement), mais aussi pour développer

de nouveaux systèmes d'irrigation. Ces investissements ont été évalués par le Conseil mondial de l'eau à 180 milliards de dollars par an pour les 25 prochaines années, contre 75 milliards de dollars actuellement investis chaque année. D'où l'importance d'institutions internationales de régulation et d'un marché mondial de l'eau régulé, évitant un calcul monétaire de rentabilité immédiate. Ce seront donc les décisions politiques, au niveau national et international et des agences de financement, qui joueront un rôle déterminant dans la gestion future du risque de pénurie d'eau douce. Pour l'Afrique du Nord dont le Maghreb des actions coordonnées doivent être mises en œuvre pour également éviter des tensions futures. Quelles sont les mesures à prendre ? J'en vois quatre. Premièrement la réduction de l'envasement des barrages qui pour de nombreux pays comme l'Algérie devient préoccupant. Deuxièmement, le traitement approprié des eaux usées qui nécessitent la maîtrise technologique. Troisièmement, une lutte contre le gaspillage. Globalement, seuls 55 % des prélèvements en eau sont réellement consommés. Les 45 % restants sont soit perdus, par drainage, fuite et évaporation lors de l'irrigation et par fuite dans les réseaux de distribution d'eau potable, soit restitués au milieu après usage ce qui est le cas par exemple de l'eau utilisée pour le refroidissement des centrales électriques.

Dans certaines grandes villes d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine comme le Caire ou Mexico, jusqu'à 70 % de l'eau distribuée est perdue par fuite dans les réseaux. Certaines nappes, qui pourtant ne se renouvellent plus ou quasiment plus à l'échelle humaine, sont fortement exploitées, notamment à des fins d'irrigation. Quatrième mesure notamment est le développement des projets de dessalement d'eau, mais devant protéger l'environnement en évitant que les déchets se déversent sur la mer et surtout utiliser les énergies renouvelables car ces unités demandent une forte consommation de gaz traditionnel, pouvant à court terme combiner le gaz et le solaire.

Cette opération, est financièrement coûteuse, devant avoir une production à grande échelle afin de diminuer à moyen terme les coûts, le prix du mètre cube d'eau actuellement étant excessivement cher et une des solutions étant une nouvelle gouvernance, intimement liée à la sécurité alimentaire par une politique des prix appropriée afin d'éviter le gaspillage.

En conclusion, selon le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, « l'augmentation des températures modifie les précipitations à l'échelle régionale et mondiale, et, partant, le régime des pluies et celui des saisons agricoles, ce qui a des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des populations. Cela est confirmé par le rapport, intitulé State of Climate Services 2021: Water qui souligne qu'il faut agir de toute urgence pour améliorer la gestion coopérative de l'eau, adopter des politiques coordonnées sur l'eau et le climat, accroître les investissements afin de parer aux aléas hydrologiques, tels que les inondations et les sécheresses sous l'effet du changement climatique, le stress hydrique étant aggravé par la croissance démographique et la diminution des ressources disponibles.

**Pr des universités, expert international  
Dr Abderrahmane Mebtoul  
(A suivre)**



INFO  
EXPRESSRelizane  
**Trois hectares de pin  
d'Alep ravagés par les  
flammes à Ramka**

Un énorme incendie s'est déclenché, lundi, aux environs de 13 h 33 minutes, à la forêt de Ouled Ziane, dans la région de Ramka, à une centaine de kilomètres au sud de Relizane, chef-lieu de wilaya, selon un communiqué émanant de la cellule de la Protection civile de la wilaya de Relizane. Il s'agit du premier incendie de forêt de cette ampleur dans la wilaya de Relizane depuis le début de l'été, puisque le feu s'est déclaré à partir de divers points éloignés, où il a ravagé trois hectares de pin d'Alep, d'où les difficultés trouvées par les équipes de la Protection civile pour le maîtriser dans l'immédiat. Alertés, les éléments de la Protection civile ont mobilisé tous les moyens et se sont rendus sur les lieux du sinistre, aidés des gardes forestiers, ils ont pu circonscire les flammes, et l'incendie a pu être maîtrisé tard dans la soirée.

N. Malik

Douanes  
**60.000 comprimés  
psychotropes saisis  
à Maghnia**

Les services des douanes, en coordination avec les dispositifs de sécurité, ont saisi 60.000 comprimés psychotropes ainsi que trois véhicules, a indiqué lundi un communiqué de la Direction générale des douanes. Dans le cadre de la « poursuite des efforts conjoints déployés sur le terrain par les services opérationnels des brigades des douanes, en coordination avec les dispositifs de sécurité pour lutter contre tous types de contrebande, notamment celle des psychotropes, les agents de la brigade mobile relevant des services de l'Inspection divisionnaire des douanes de Maghnia, en coordination avec les membres de l'Armée nationale populaire (ANP) ont saisi 60.000 comprimés psychotropes de type prégabaline (300 mg), ainsi que trois (3) véhicules », lit-on dans le communiqué. Cette opération s'inscrit « dans le cadre des missions de protection des services des douanes mobilisés, qui veillent à garantir la stabilité du pays et à protéger le citoyen de tout ce qui menace sa santé et sa sécurité », conclut la même source.

## Mostaganem

**Campagne de sensibilisation  
contre les feux de forêt**

**Une autre  
campagne a été  
lancée par les  
services de la  
Conservation des  
forêts de la  
wilaya de  
Mostaganem  
pour sensibiliser  
des citoyens sur  
les risques  
d'incendies de  
forêt et de  
récolte en cette  
période de  
canicule.**

Cette opération de sensibilisation a été organisée par la direction locale de l'environnement, en coordination avec la Ligue des quartiers de la wilaya, suivant un programme initialement tracé. La campagne a été lancée à partir de la forêt de Aïn Boudinar, comme première étape, en présence des autorités locales et de représentants de tous les secteurs concernés



comme la Gendarmerie nationale, la Conservation des forêts, la Protection civile et les diverses associations de défense et de préservation du patrimoine forestier et de la nature. Des explications ont été four-

nies aux citoyens sur les méthodes de préservation de la végétation, les comportements à adopter pour éviter le déclenchement des feux et la destruction de tout le patrimoine forestier. Une action de nettoie-

ment a été organisée par les parties présentes épaulées par des citoyens volontaires et ce, au niveau de grands espaces de ce site boisé.

N. Malik

## Mostaganem

**Une personne décède dans un incendie de forêt**

Une personne est morte asphyxiée dans un incendie survenu à la forêt «Chekka», dans la commune de Aïn Nouissy (ouest de Mostaganem), a-t-on appris lundi de la direction de wilaya de la Protection civile. Le défunt, un volontaire de 40 ans, a été transféré en urgence dans un état d'inconscience à l'unité de santé de la commune de Aïn Nouissy, avant d'être transféré aux urgences médico-

chirurgicales du centre hospitalo-universitaire « Boumediene Bensmaïn » de Mostaganem, a précisé la source. Le médecin de garde de ce service a déclaré le décès de la victime, qui a participé comme bénévole en compagnie d'autres citoyens, à l'opération d'extinction de l'incendie qui s'est déclenché samedi dernier. L'unité principale de la Protection civile, appuyée par trois

unités secondaires (Aïn Nouissy, Mactaâ et Hassi Mameche), est intervenue pour éteindre cet incendie, qui a détruit deux hectares de forêts, selon la même source. Les efforts déployés par les services de la Protection civile ont permis d'empêcher les flammes de se propager au reste de la superficie forestière estimée à 238 hectares et aux habitations limitrophes. Un autre incendie, qui s'est dé-

claré le même jour, a détruit un hectare de broussailles au niveau de la forêt de Nadhor dans la commune de Sidi Ali, à l'est de Mostaganem, ajoute la même source. Cet espace forestier a été sauvé ainsi que les récoltes agricoles, grâce à l'intervention rapide de l'unité de la Protection civile de Sidi Ali, appuyée par la colonne mobile de lutte contre les incendies des forêts, a-t-on indiqué.

## Oum El Bouaghi

**Approvisionnement normal durant la fête de l'Aïd El Adha 2022**

Les mesures édictées par le ministre du Commerce relatives à l'application du programme de permanence durant les deux jours de l'Aïd El Adha, ainsi que les dispositions nécessaires prises par la direction du commerce et des prix de la wilaya de Oum El Bouaghi qui a mobilisé 30 agents pour contrôler les 777 commerces réquisitionnés à cet effet pour un approvisionnement normal, no-

tamment le lait en sachet et du pain à travers toutes les communes de la wilaya ont trouvé écho auprès des commerçants concernés par la permanence de cette fête religieuse 2022. Les crémeries et les boulangeries n'ont pas baissé leurs rideaux et ayant ouvert leurs portes pour servir convenablement les deux produits de premières nécessités. Selon certains épiciers, les laiteries qui

desservent les communes de la wilaya en produits laitiers ont livré ce produit vital à tous les commerçants qui ont assuré la permanence. De même que pour les boulangeries qui ont répondu présents et ont servi la forte demande des citoyens. Selon la DCP, le programme de la permanence a été assuré à 100% et même plus puisque d'autres commerçants non

concernés par la permanence ont également ouvert volontairement leurs locaux pour satisfaire les pères de familles en cette fête de l'Aïd El Adha 2022, d'ailleurs aucune contestation n'a été signalée sur le numéro vert de la DCP. En conclusion, les citoyens ont été soulagés par la disponibilité des produits durant cette fête religieuse.

A.Remache



## La première révolte du Rif

**Le 9 juillet 1909, les habitants de Melilla, qui subissaient depuis des siècles l'occupation espagnole, attaquèrent un convoi de mineurs qui se rendaient dans la zone de protection et d'exploitation qui n'avaient jamais été autorisée. Légitime défense contre le brigandage espagnol.**

Les paysans ne faisaient que défendre la souveraineté nationale, rôle que le sultan avait totalement abandonné. L'affaire était caricaturale du colonialisme : le goupillon chargé d'eau bénite dans la main de l'ambassadeur Merry del Val, la mitrailleuse dans celle du général Marina. La «civilisation» en marche fut arrêtée par le ras-le-bol des rifains.

L'Espagne eut un haut-le-cœur lorsque les va-nu-pieds du Rif taillèrent en pièces sa glorieuse infanterie qui avait l'habitude de ridiculiser les troupes du sultan.

L'envoyé spécial du «Temps» raconte : «Retranchés dans la montagne, tireurs adroits et ménagers de leurs munitions, les Rifains s'étaient révélés comme des ennemis redoutables et certains régiments espagnols à peine débarqués de la Péninsule, avaient perdu en moins de vingt-quatre heures, la moitié de leurs effectifs».

L'histoire n'a pas retenu les noms des chefs de la révolte pour l'excellente raison qu'il n'y en avait pas.

Abd-El-Krim était encore adolescent. Le peuple marocain prouva alors que (débarrassé de faux prophètes, tel El Hiba qui prétendait faire se changer en pluie les balles des chrétiens), il pouvait efficacement combattre pour défendre la réalité de son existence sur un terrain difficile qu'il exploitait à merveille et qu'il pouvait éparpiller n'importe quelle armée moderne dépaysée et estomaquée par la vigueur de l'opposition et de la résistance. Le sultan justifiait ses pantalonnades devant les grandes puissances par la «médiocrité» de ses troupes et de leur armement, incapables de s'opposer aux armées chrétiennes.

Mais la vérité est que personne ne voulait se battre pour préserver son trône et ses insupportables privilèges. Quand la cause était juste et les objectifs clairs, le peuple marocain savait résister et se battre avec un cœur et une efficacité admirables. L'armée du sultan n'était pas l'armée marocaine. On ne voulait pas mourir pour un «tyran alaouite», mais on se battit jusqu'à la mort pour défendre l'intégrité nationale.

Le sultan alaouite - avec son Makhzen pourri et corrompu - avait mené le pays à la défaite, se faisait ridiculiser même par les troupes espagnoles lors du «siège de Tétouan» en 1866. Aujourd'hui, une poignée de paysans rifains, avec leur seule volonté de légitime résistance, sans chefs ni argent, semaient la panique dans les rangs de ces mêmes Espagnols.

Contrairement à la caricature des combats coloniaux, où l'on voit (dans les livres et dans les films) de beaux légionnaires blonds au regard aussi clair que la conscience de lutter



contre les «salopards» (terme employé par les soldats français et les légionnaires vers 1925 pour désigner les combattants rifains), à un contre dix, c'était ici exactement le contraire. Quelques centaines de rifains, obligés de ménager leurs balles achetées avec leurs maigres ressources agricoles, se battaient contre 40.000 espagnols fastueusement ravitaillés par mer. Après quelques semaines de combat pourtant inégal, le général Marina avait perdu la moitié de ses dix mille hommes et avait demandé et obtenu 35.000 hommes en renfort.

Si les armées d'invasion avaient été secouées de la sorte dans tout le pays et que c'était possible, comme elles l'étaient dans le Rif, il aurait fallu un corps expéditionnaire franco-espagnol d'un million d'hommes éparpillés de Oujda à Safi, et de Tanger à Zagora pour faire fléchir le Maroc.

Le crime de la monarchie est d'avoir empêché cette levée de résistance en masse. Un des guérilleros résistant rifains venu à Fès demander que le Maghzen les aide contre l'Espagne, a raconté à l'envoyé spécial du «Temps» comment les combattants rifains s'étaient organisés. C'est le seul témoignage que l'on ait, les soldats de l'ombre n'ayant jamais eu la parole. «Beaucoup d'entre nous ont des «deschra» (carabines à tir rapide), et chaque communauté villageoise en a une petite réserve pour ramer ceux de ses membres qui n'en ont pas. Nous avons également des moules à balles et des machines à réamorcer les cartouches avec de la poudre que nous fabriquons nous-mêmes quand nous manquons de poudre de contrebande. Malgré tout, nous ne pouvons ravitailler un nombre suffisant de combattants en vivres et en munitions.

Actuellement, nos contingents vont au combat par dixièmes renouvelés

tous les quinze jours. Il faudrait que nous arrivions à faire donner en même temps au moins un quart de nos effectifs». (publié dans «Temps», janvier 1910).

Les résistants rifains croyaient encore que Hafid était le sultan du jihad contre l'envahisseur. Il ne l'avait été verbalement que pour se débarrasser de son frère Abdelaziz pour duper le peuple marocain et le démobiliser. Ce porte-parole des résistants rifains attendit plusieurs semaines avant d'être reçu par le sultan Hafid. Méprisé comme un vulgaire ambassadeur espagnol, il regagna ses montagnes sans avoir rien obtenu du sultan, mais il l'avait obligé à se démasquer. Et le peuple rifain continua le combat comme il l'avait engagé, seul.

Il avait gardé sa force vive parce que éloigné de la pourriture fassie et des compromissions, obligées pour ceux qui à Fèz gravitent de près ou de loin autour de la cour la plus ramollie de son temps. Hassan II a une fulgurante explication pour justifier cette traîtrise familiale alaouite. Il dit (dans «Le Défi», p.16) : «lorsque ce pays se trouve isolé, pratiquement désarmé, il doit éviter l'épreuve de force qui le ferait tomber dans une plus grande servitude». Et ce sont les sultans alaouites qui ont effectivement isolé et désarmé le pays.

Qui a empêché le Maroc d'avoir une armée à la hauteur de son peuple ? C'est l'illégitimité et la non représentativité de la monarchie qui ont empêché notre pays d'avoir une défense nationale, au lieu d'une armée d'esclaves qui dirigent ses armes contre le peuple pour défendre et protéger un sultan illégitime, corrompu et usurpateur du pouvoir.

La monarchie a livré le peuple marocain désarmé aux convoitises des envahisseurs. L'armée française contre le Maroc, ce n'était pas joué d'avance,

ce n'était pas l'éléphant tricolore contre la puce marocaine. C'est avec l'aide et la collaboration des sultans alaouites que les occupants ont pu soumettre, dominer et massacrer des centaines de milliers marocains dans l'Oriental, dans le Rif, dans les plaines, dans la montagne et dans les villes.

Les succès rifains de 1909 prouvent, s'il en était besoin, qu'avec un matériel léger, mais en état de marche, le peuple marocain était capable à lui seul d'empêcher la dictature des Alaouites et des occupants : les puissances d'occupation n'avaient pas les moyens de faire la guerre. Elles pouvaient seulement mener des opérations de police les plus économiques possibles.

L'argument du «génocide» qu'eussent commis, en cas de résistance, la France et l'Espagne ne tient pas. En 1909, les pertes espagnoles sont 20 fois plus lourdes que les pertes marocaines. Envoyer des foules mal armées ou désarmées pour attaquer l'artillerie lourde au grand galop, c'était se jeter à l'assaut du ciel comme le fit Moulay Abderrahman à la bataille de l'Isly (13 août 1844) et comme le fera El Hiba contre Mangin. C'est le crime des notables qui eux s'en sortent toujours. Le sultan vaincu et El Hiba, eux, ils finiront dans leurs lits. Organiser une guérilla de résistance implacable, c'est prendre réellement le ciel et les rifains l'avaient deviné et démontré avec éclat. Non, le peuple marocain n'était pas battu d'avance. On l'a empêché de résister comme il le voulait. Les marocains ont été fusillés dans le dos et du haut de son balcon au cèdre doré, le sultan regardait l'immonde exécution qui préservait ses privilèges. Voilà la vérité qu'Hassan II escamote en deux lignes. Mais sa haine contre tous les mouvements de résistance populaires efficaces se comprend : l'insurrection d'Abd-El-Krim était un mouvement républicain qui voulait jeter les occupants et leur marionnette, le sultan, à la mer.

Il a fallu trois mois et des milliers de tués et de blessés au général Marina pour occuper le djebel Nador et la Qasba de Sélouane, ancien quartier général de Bou H'mara dont les restes pourrissaient depuis quelques semaines dans la résidence d'été du sultan.

Victoire à la Pyrrhus, car Marina ne pouvait guère bouger de sa «conquête» et il était obligé d'immobiliser un corps expéditionnaire disproportionné avec le terrain gagné. La montagne et la nuit appartenaient toujours aux révoltés. Hafid allait donner à l'Espagne sur le tapis vert ce qu'elle n'avait pu prendre sur le terrain par la force.

En novembre 1910, le sultan cédait par le traité de Madrid tout ce que Merry del Val lui avait demandé l'année précédente, sauf les mules d'eau bénite. Les rifains n'étaient pas morts pour rien : ils avaient donné l'exemple et obligé le sultan à se démasquer. Mais d'abandons en renoncements, Hafid ne pouvait pas aller bien loin. La mission militaire française à Fèz allait avoir du travail.

**Mohamed El Ouahed**



Lecture

## Histoire générale d'Alger

Même s'il comporte des erreurs, voire des insuffisances, l'ouvrage est un plus non négligeable pour une meilleure connaissance de notre histoire, car en parlant d'Alger, l'auteur raconte toute l'histoire de notre pays et ce, depuis l'occupation romaine. Et pour peu qu'on ait acquis un niveau en histoire du Moyen Âge, la lecture de ce livre nous intéresse à plus d'un titre et nous donne à découvrir des détails qui ont échappé aux nationaux, l'étranger ayant une capacité d'observation bien meilleure sur un environnement qui ne lui est pas familier. L'expérience nous a également appris que l'écrivain étranger, de quelque origine qu'il fût ou qu'il soit, dit toujours qu'il est intéressé par le paysage ou la population, alors qu'en réalité, il est historien, un homme d'écriture chargé d'une mission au service d'un Etat. Avant Haëdo, l'Algérie a vu passer Cervantès dont l'histoire a marqué notre pays. Il avait séjourné dans une grotte près du jardin d'Essai, dans la perspective d'une conquête espagnole, en sa qualité d'espion.

### Alger, depuis les origines

Appelée Icosium, puis El Djazaïr et Alger, la ville, selon Haëdo, a été construite par Juba sous le nom de «Iol Césaréa» orthographié ainsi, alors qu'il doit probablement s'écrire sous la forme « Césarée » par référence à sa configuration d'îles ou d'ilot qui lui vaut d'être appelée par Juba «iol». En voulant apporter des précisions sur Alger au fil des siècles, l'auteur nous a fait faire un voyage dans l'histoire de l'Algérie depuis l'occupation romaine. Tous les acteurs de cette période ont été cités. César, Bocchus, Juba I et II, Jugurtha ont défilé dans le livre dont la publication remonte à la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Quant à l'appellation «El Djazaïr», elle est arabe, et Diego de Haëdo retrace avec précision le contexte arabo-islamique dont l'Andalousie occupe une place importante. Ce qui explique pourquoi un grand nombre de toponymes, de mots du vocabulaire espagnol, de notions médicales héritées d'Ibn Sina,



**Topographie et histoire générale d'Alger est le titre du livre écrit en espagnol au 16<sup>e</sup> siècle par Diego de Haëgo, au cours d'un séjour dans notre capitale de 1578 à 1581.**

d'Ibn Rochd et d'autres sont d'origine arabe. Il y eut en Algérie la menace de colonisation des Espagnols avec un début d'occupation dans l'Oranie et la construction du Pénon comme forteresse pour mieux s'installer. C'est pourquoi on a fait appel aux frères Barberousse et on connaît la suite racontée brièvement en trois pages.

### Alger, ville fortifiée par des remparts

Qui n'a pas entendu parler de fort l'Empereur mais appelé autrement du temps des Turcs, des portes Bab El Oued, Bab Azzoun, Bab Edjedid. Diego de Haëdo décrit les lieux tels qu'il les a découverts entre 1578 et 1581. Il y a d'abord la ville qui correspond à la Casbah d'aujourd'hui, installée sur un flanc de montagne très escarpée et formant un ensemble circulaire de maisons en terrasses et peintes en blanc comme dans les villes portuaires du bord de la Méditerranée. Haëdo a consacré un chapitre aux murailles et il les décrit dans toute leur circularité, en insistant çà et là sur les arcs de cercle imposants. Il semble avoir été bien in-

formé sur la construction récente de la ville, en citant les noms des acteurs. A la fin de ce chapitre, il dit : « En 1573, le pacha Arab Ahmed compléta ce travail en faisant enclore d'un mur d'ilot, à l'exception de la partie méridionale qui comprend le port. Ce mur est beaucoup plus bas que celui du môle, c'est plutôt une sorte de parapet pour qu'en temps de guerre, l'ennemi ne puisse pas débarquer sur l'ilot et se rendre maître du port ». Tout autour, des bastions armés chacun de quelques pièces d'artillerie. C'est le cas du bastion de Bab El Oued pourvu d'une tour percée de six embrasures. L'écrivain spécialisé en histoire donne des détails importants sur les murs d'enceinte et les bastions. C'est à croire qu'il a sous les yeux une carte de géographie indiquant les lieux et leurs dimensions exactes. Ainsi, il nous dit que Bab El Djezira est surmontée d'un grand bastion, de 30 pas sur une largeur de 40 ; il est terrassé et casematé sur les points les plus importants. Et en dehors des murs d'enceinte des châteaux forts dont un peut être encore visité à Tamenfoust et

qui a été conservé à la perfection, y compris le fossé d'enceinte et le pont-levis. Ces châteaux sont appelés Bordj, nom d'origine maure. Que de bordjs existent encore comme Bordj El Kiffan, Bordj el Bahri, Bordj Menaiel. A l'origine, c'est un château à cour intérieure et dont les murs sont percés de lucarnes en moucharrabieh. Il est pourvu d'une citerne et de tout le nécessaire pour permettre une vie en parfaite autonomie, à l'image de la ville turque entourée d'un mur d'enceinte. Parmi les centaines de bordjs cités, il y a ceux qui étonnent par leur appellation à fortes connotations comme Bordj Setti Takelilt, démoli en 1853 sous l'occupation française. Les démolisseurs pensaient pouvoir trouver quelques pièces de valeur mais ce fut la déception générale. Tout le reste du livre porte en une quarantaine de chapitres très courts mais assez complets sur les rues d'Alger pourvues de souks, des traditions vestimentaires du 16<sup>e</sup> siècle, les mœurs et coutumes, les marabouts, les cérémonies nuptiales et funèbres, les fontaines d'Alger. Un livre qu'on peut lire avec beaucoup

de délectation lorsqu'on aime les vestiges historiques signifiant que dans les siècles passés il y a eu des bâtisseurs et des guerriers qui ont eu à sauvegarder un patrimoine par des luttes qu'ils ont menées au péril de leur vie. Un voyage dans l'histoire qui permet de se ressourcer, de redonner de la force à ceux qui aiment leur pays et qui restent fiers de leurs origines.

Le livre de Diego Haëdo ne vaut que parce qu'il fait la description d'Alger au 16<sup>e</sup> siècle, il comporte des erreurs, pour ne pas dire beaucoup d'insuffisances, mais il peut à lui seul nous faire aimer Alger des siècles passés, mais surtout à mieux nous préparer pour l'avenir. Aimé Césaire avait raison de dire : pour mieux comprendre le présent et se préparer pour l'avenir, il convient de bien connaître son histoire.

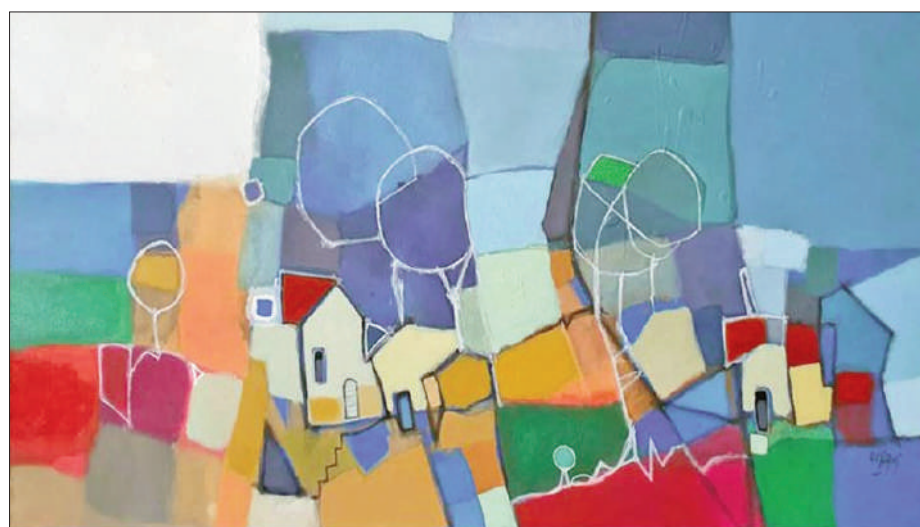
Topographie et histoire générale d'Alger Ed Bouchene, septembre 2000, Diego de Haëdo, traduit de l'espagnol par Dr Monneréau et A. Berbrugger, 238 pages.

**Abed Boumediene**

Journées culturelles algériennes à Bruxelles

## Participation d'un panel d'artistes algériens

Des plasticiens, photographes et cinéastes algériens prendront part aux Journées culturelles algériennes en Belgique, prévues les 13 et 14 juillet, à l'Institut européen de la Culture arabe de Bruxelles, à l'occasion des célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale, annoncent les organisateurs. Coordonnées en collaboration avec le ministère de la Culture et des Arts, l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) et l'Ambassade d'Algérie auprès du Royaume de Belgique, ces Journées culturelles algériennes à Bruxelles, accueilleront une exposition des œuvres de 13 artistes plasticiens et photographes ainsi que cinq projections de films entre longs, court métrages et documentaires. Ainsi, ces journées donneront de la visibilité à 19 œuvres des plasticiens



et photographes, Mohamed Chafa Ouzani, Hakim Tounsi, Narimane Ghlamallah, Younes Kouider, Nouredine Chegrane, Amel Laimeche, Nouredine

Hamouche, Mohamed Azzoug, Orkia Marghiche, Nedjouda Seraa, Karim Nazim Tidafi, Hadjeb Douadi et Merine Hadj-Abderrahmane. Dans le

même élan de célébration, les longs métrages, «Héliopolis» de Djaffar Gacem et, «Le sang des loups» thriller de Amar Sifodil, les documentaires, «Emir Abdelkader» de Salem Brahimi, et «Algérie vue du ciel» de Yann Arthus-Bertrand, ainsi que le court-métrage, «Les Tisseuses de liens» de Mourad Hamla, seront présentés au public durant ces deux journées, dans la salle de projection de l'Institut.

La clôture des Journées culturelles algériennes à Bruxelles aura lieu dans l'enceinte de l'Institut Européen de la Culture Arabe, avec le compositeur et musicologue algérien, Salim Dada qui mettra en valeur quelques-unes de ces pièces trempées dans la richesse du terroir musical algérien, et l'orchestre à cordes «Boho Strings» qui proposera un patchwork bigarré entre musique occidentale et orientale.

**R.C.**



# sport

Coupe d'Afrique des nations de handball

## Le sept algérien se fait descendre par les Guinéens

→ La Guinée qui a fait plier le Gabon par un score assez lourd (35 - 22), lors de sa première sortie (Groupe B) de la phase de poules de la 25<sup>e</sup> Coupe d'Afrique des nations de handball qui se tient au Caire (Egypte) du 11 au 18 juillet, vient de confirmer que pour elle c'est la piste aux étoiles, en veillant de laisser ses traces sur le sept algérien méconnaisable (28 - 22), un score qui fait flotter les Guinéens après leur deuxième victoire.

«Nous savons que les Algériens n'étaient plus cette équipe championne, que beaucoup d'équipes craignaient, elle a perdu énormément d'ailes, elle a tout intérêt à se ressaisir», ainsi s'exclamait un membre de la



Le Sept algérien humilié par les Guinéens.

(Photo > D. R.)

délégation guinéenne à la fin de la rencontre.

### Entre déception et satisfaction

Ils sont tout aussi supporteurs que l'équipe nationale de foot, omniprésents à chaque match officiel, ils ont fait vibrer et rêver leurs supporters de handball. Ils ont déstabilisé et remporté les plus grands matches avec les grandeurs équipes africaines. Ils ont réussi à faire de cette discipline, une passion et l'installer à un niveau populaire et médiatique. Les supporters, souvent présents, aujourd'hui disent tout simplement que nous devons les soutenir, ils n'ont pas encore dit leur

dernier mot. Ce n'est pas le crash, il faut y croire parce qu'elle peut encore surprendre... «Forcément, on est des compétiteurs, on est triste de revenir... C'est une énorme déception, je suis super frustré de finir comme ça. Ça se joue sur des détails. Nous allons tenter de nous rattraper face au Gabon ce mercredi», fera remarquer le joueur algérien Messaoud Berkous à la fin de cette rencontre.

### Un mince espoir pour se maintenir

Disant que le public a assisté à une rencontre qui a dégagé beaucoup de tristesse et de déception du côté des Verts. Ils ont tout simplement mis en

scène le même scénario que face aux Espagnoles à Oran lors des 19<sup>es</sup> JM'Oran 2022. L'Equipe nationale a oublié comment inscrire des buts lorsque ses joueurs sont face au gardien adverse. Ils oublient d'accélérer, de protéger ses buts, de remonter plus vite les balles pour inscrire. La confusion était totale sur le terrain. Les Guinéens se sont amusés, notamment lorsque les Verts se laissaient emporter par des précipitations qui ne valaient pas la peine. Le Sept algérien, exempté de la 1<sup>re</sup> journée du groupe B, bouclera la première phase face au Gabon.

H. Hichem

Football

## Djahid prend ses fonctions à la tête de la FAF

→ La cérémonie officielle de passation des pouvoirs entre le président sortant de la Fédération algérienne de football, Charaf-Eddine Amara, et le nouveau président élu, Zefizef Djahid Abdelouahab, s'est déroulée ce mardi au siège de la FAF à Alger. La passation des

compétences présidentielles des mains de Charaf-Eddine à celles de Zefizef a été actée par la signature du procès-verbal préparé par la Commission de passation des consignes présidé par Guernouz Mohamed, assisté des membres Kemmouche Khelifa et

Nnaib Sid Ali, précise la FAF dans un communiqué publié sur son site officiel. Avant de procéder à la signature, les deux responsables ont eu des échanges portant sur plusieurs aspects liés à la gestion de la FAF et des dossiers en cours, souligne la même source.

Outre les deux signataires, la cérémonie de passation a vu la présence de deux membres élus du nouveau bureau fédéral, Merbout Djamel et Arab Azeddine, du président de la Commission de passation des consignes, Guernouz Mohamed, des deux membres de ladite commission, Kemmouche Khelifa et Naib Sid Ali et, enfin, du secrétaire général de la FAF, Dbichi Mounir.

Immédiatement après la fin de la cérémonie, le nouveau président de la FAF

a rejoint son bureau pour entamer son travail à la tête de l'instance fédérale. Pour rappel, Zefizef Djahid a été élu nouveau président de la Fédération algérienne de football, lors de l'assemblée générale électorale, tenue jeudi au Centre de conférence du stade 5-Juillet (Alger). Il a obtenu 52 voix contre 34 voix pour l'autre candidat, l'ancien international Abdelhakim Serrar, tandis que cinq bulletins sont considérés nuls.

Zefizef succède à Charaf-Eddine Amara qui avait annoncé sa démission le jeudi 31 mars dernier, deux jours après l'élimination de l'équipe nationale en match barrage de la Coupe du monde 2022 au Qatar (21 novembre - 18 décembre), au terme de sa double confrontation face au Cameroun (aller : 1-0, retour : 1-2, a.p.).

Basket-ball (U18)

## La 19<sup>e</sup> édition du Championnat arabe au Caire

→ Après le handball, les projecteurs seront à nouveau orientés sur le Caire où se tiendra, du 14 au 21 juillet, la 19<sup>e</sup> édition du Championnat arabe de basket-ball (U18). Six pays y prendront part dont l'Algérie, a indiqué l'instance arabe de la discipline sur son site officiel.

Les équipes participantes outre l'Algérie, l'Égypte (pays organisateur), les Emirats arabes unis, l'Arabie Saoudite, Koweït et Qatar.

Il faut rappeler que la capitale égyptienne a déjà été le théâtre d'un pareil événement sportif en 2018 où l'Algérie avait pris part à ce «rendez-vous arabes des U18, qui célébrait sa 17<sup>e</sup> édition organisée, à l'issue de laquelle les

jeunes algériens s'étaient classés à la 4<sup>e</sup> place suite à leur défaite devant leurs homologues tunisiens par (50-79) en match de classement». Elle en gardera cet amer souvenir «les sélections algérienne et tunisienne avaient été éliminées en demi-finales devant respectivement le Bahreïn (50-70) et l'Égypte (45-50)».

Lors du 1<sup>er</sup> tour, le cinq algérien avait enregistré quatre défaites devant son l'Égypte (48-96), la Tunisie (56-58), le Bahreïn (42-89) et les Emirats arabes unis (51-69), contre deux victoires devant le Soudan (65-27) et la Jordanie (85-82 après deux prolongations).

H. H. et Agence

### EN DEUX MOTS

#### Football : Wayne Rooney au chevet de DC United

L'ancien joueur vedette de Manchester United Wayne Rooney revient en Major League Soccer (MLS), le Championnat nord-américain, pour entraîner le DC United dont il portait le maillot en 2018 et 2019, a annoncé mardi le club de Washington, en grande difficulté sportive.

«Wayne est une légende du football et l'un des entraîneurs les plus passionnés et les plus dynamiques de notre sport», a déclaré Jason Levien, co-président du DC United, cité dans un communiqué du club.

«Il a déjà prouvé dans sa jeune carrière d'entraîneur qu'il sait diriger un groupe dans l'adversité.» DC United occupe actuellement l'avant-dernière place de la Conférence Est, avec 17 points marqués en 17 matches.

L'entraîneur argentin Hernán Losada a été écarté après la 6<sup>e</sup> journée de la saison pour mauvais résultats. L'intérim a été confié à Chad Ashton, mais les résultats ne suivent pas : l'équipe de Washington a perdu 7-0 vendredi contre Philadelphia Union. Son prochain match est programmé mercredi à domicile contre Columbus.

Rooney, 36 ans, qui est à Washington depuis dimanche, prendra officiellement ses fonctions dès qu'il aura obtenu son visa de travail.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.

Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75.

Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef :

Radia Zerrouki  
Directeur financier :

Ouahid Kouba

Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL

Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages

Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.

Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.



**en direct**

**Basket-ball (U18)**

La 19<sup>e</sup> édition du Championnat arabe au Caire

**le match à suivre**

**CAN de handball**

Les Sept algérien se fait descendre par les Guinéens

**football**

**FAF**

Djahid prend ses fonctions

Abdelhamid Kermali

# Un joueur et entraîneur de qualité

→ Il a tout connu avec un ballon de football, la gloire, le respect des Algériens. C'est un personnage très respecté à travers le territoire des un million et demi de Chahid. Il est né le 24 avril 1931 dans la localité d'Akbou.

Il commence sa carrière footballistique au sein de l'USM Sétif puis avec l'USM Alger où il occupait le poste d'attaquant. Son départ vers l'Hexagone a été forcé puisqu'il a écopé d'une suspension de deux ans de toute pratique sportive, plus spécialement le football, par la Fédération de football de l'époque. Une fois en France, il signe une licence au FC Mulhouse, puis l'AS Cannes et l'Olympique Lyonnais où il retrouve l'un de ses coéquipiers en l'occurrence Mustapha Zitouni.

Abdelhamid Kermali a eu une brillante carrière en tant que joueur professionnel, mais avant cela Abdelhamid Kermali, c'est tout un talent. En effet, dans cette petite bourgade d'Akbou d'une cinquantaine de milliers d'habitants située entre Ighram et Amalou dans la wilaya de Béjaïa, le football n'était pas une préoccupation majeure, et ce n'était pas étonnant de voir Abdelhamid Kermali que ses amis surnommaient Hamid, et qui vit dans une famille pauvre, passait son temps dans la rue à jouer à la balle ronde, surtout à un si jeune âge d'une dizaine d'années environ. Il quitte définitivement l'école et devient footballeur à plein temps. Abdelhamid Kermali, c'est tout un talent. Il a été recruté par l'USMS et devient très vite un titulaire indiscutable de l'équipe réserve. En 1948, alors qu'il n'avait que dix huit ans, il fait ses débuts avec l'équipe première dans le Championnat régional face à l'AS Bône (actuellement Annaba). Il livre une grande partie de son talent sur l'aile droite alternant les dribbles courts, les crochets pied opposé et les centres depuis l'arrière. Abdelhamid Kermali donne le tournis aux défenseurs opposé à lui avec un mental bien en avance sur les joueurs de son âge, il parvient à devenir un des footballeurs les plus essentiels de l'USMS.

Abdelhamid Kermali a conscience de ses qualités, ce n'est donc pas un hasard si lors de l'été 1951, il rejoint un autre club, un autre «USM», encore plus prestigieux, celui d'Alger. Cela ne sera qu'une autre étape pour lui. Kermali n'a qu'une idée en tête, rejoindre la France, bien sûr il y a des justifications financières mais aussi simplement la possibilité de se mesurer à une opposition plus rigoureuse.

Il accumule les buts depuis déjà quatre saisons, et sa progression n'est que de la logique de son immense talent. C'est à Mulhouse qu'il se posera, finalement, pour sa première saison dans l'Hexagone à l'aube de la saison footballistique 1952-1953. Un



■ Kermali, le sélectionneur qui a offert la première CAN à l'Algérie.

(Photo : D. R.)

premier exercice où il prend la mesure du football européen avec une année réussie, malgré la rigueur du climat. Cependant, lorsque l'AS Cannes vient toquer à sa porte à l'intersaison suivante, il n'hésite pas une seule seconde. Outre le climat, la présence historique algérienne dans le club avec Mokhtar Arribi, Mustapha Zitouni achève de convaincre celui qui vient de glaner le surnom de «Karboua» sur la côte d'Azur. L'ancien de l'USMA impressionne, à la fois par son style et sa polyvalence. Deux exercices durant, il est considéré comme l'un des meilleurs joueurs offensifs de la région.

Abdelhamid Kermali a commencé à taper sur un ballon dans les terrains de terres bosselés. Ce n'est donc pas un hasard si les recruteurs des plus grands clubs musulmans d'Algérie y font leurs courses, et pour cela, il faut rendre à César ce qui appartient à César, car c'est grâce à Lyes Benaouda et les frères Laklif, Abid et Kader, trois recruteurs de l'USMS qui craquent pour le gamin.

Kermali avait laissé une carrière professionnelle pour servir son pays en ce jour du 13 avril 1958 qui coïncide parfaitement avec la date anniversaire de l'équipe nationale du FLN à Tunis, c'était un passionné du football. Il avait lui-même expliqué cette ambition et cet amour pour le ballon par une simple phrase «je me souviens très bien que j'utilisais le ballon et les souliers comme oreiller lorsque je me couchais la nuit». Le petit Abdelhamid Kermali surnommé Kerboua débuta son parcours footballistique à l'USMS avant de rejoindre par la suite l'USMA, il gagne en maturité. Il s'est fait un nom à côté des Souna, Sahraoui, Assassi, Safsaf, Sellami, Lakhli

deux, Zaiar Kari, Amara Djeridi et bien d'autres figures avant de prendre la direction d'Alger où il signe une deuxième licence à l'USM Alger. Cette fugue coûta à Abdelhamid Kermali une suspension de deux ans et il devient, du jour au lendemain, un chômeur. Cependant, il arrive à avoir 10 000 francs la veille et prendre la direction de l'Hexagone pour une première étape à Mulhouse durant la saison 1955-56 et grâce à sa technique remarquable. Il attire les recruteurs. Il est sollicité par l'AS Cannes, un club de division Deux où évolue un autre sétifien feu Mokhtar Arribi et un certain, non moins célèbre, compatriote nommé Mustapha Zitouni. Il saisit l'occasion après un round de négociations pour se retrouver à Cannes. A l'issue de la saison 1955-56, l'O. Lyonnais engage l'ex-coach de Cannes Troupel. Ce dernier le convaincra de le rejoindre à Lyon, il réussit une très grande saison aux côtés d'André Laurent, le capitaine des Bleus de France, du Brésilien Constantino et d'autres stars de l'OL. De 1955 à 1958, il disputera 65 matches de division Une, il marquera 14 buts et 7 de Coupe de France et puis vint ce fameux dimanche 13 avril 1958 qui fait que Abdelhamid Kermali répondit à l'appel de la patrie. Il forme avec Arribi (devenu entraîneur joueur à Avignon), Bouchouk (FC Toulouse) et Mekhloufi Rachid (AS Saint Etienne) le groupe qui avait transité par la suisse et l'Italie pour rejoindre le dimanche 20 avril 1958 Tunis où il débute l'épopée de la glorieuse équipe du FLN. Avec ses compatriotes de cette équipe de la liberté, il disputait plusieurs matches à travers le monde (Bulgarie, Chine, Hongrie, Irak, Jordanie, Vietnam, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS et Yougoslavie). Abdelhamid Kermali fut avec Mustapha

Zitouni et autres, l'un des joueurs les plus talentueux de l'équipe du FLN.

De 1962 à 1967, celui qui deviendra le Cheikh réintègre son équipe d'enfance, l'USM Sétif. En 1966, avec le défunt Dekoumi président du club rival, l'ES Sétif engage Kermali qui décrocha avec les Noir et Blanc, la Coupe d'Algérie en 1967 en qualité d'entraîneur joueur. Avec l'ESS, Abdelhamid Kermali montre une autre facette de sa maîtrise du football en qualité de coach. Il est le premier entraîneur à avoir introduit le 4-3-3 en Algérie. La reconnaissance de la technicité du Cheikh s'est illustrée par le fait qu'il a dirigé des formations de l'Est (USM Annaba, CS Constantine, US Chaouïa, le HB Chelghoum Laïd, CA Bordj Bou Arreridj, l'USM Sétif et l'ES Sétif), du Centre (MC Alger) et l'ES Mostaganem à l'ouest du pays. Il a été vainqueur du Championnat d'Algérie en 1999 avec le MCA, vainqueur de la CAN des moins de 20 ans en 1979, vainqueur de la Coupe d'Afrique des nations en 1990, vainqueur de la Coupe afro-asiatique des nations en 1991, meilleur entraîneur de la CAN-1990.

Sa réputation a dépassé les frontières. Il a dirigé l'Ittihad de Libye, Ras el Kheima (émirats) et l'AS Marsa (Tunisie) où il a effectué un excellent travail.

Abdelhamid Kermali est un grand Moudjahid de la révolution. Il a tout abandonné pour la noble cause. Il a formé de talentueux footballeurs. Il demeurera inoubliable, et demeure présent dans les cœurs de tout les Algériens.

**Kouider Djouab**

■ TFI et Canal + : France - Belgique à 19h  
■ France 2 : Tour de France à 13h